



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Plan climat vaudois – 2e génération

### **Le Conseil d'Etat franchit une nouvelle étape en matière de politique climatique**

**Le Conseil d'État poursuit son engagement pour la protection du climat avec l'adoption du Plan climat vaudois 2<sup>e</sup> génération, l'une des priorités de son Programme de législature. Ce nouveau jalon développe le cadre établi en 2020 avec le premier Plan climat et fixe une stratégie vers la neutralité carbone 2050. Évolutif, il contient des mesures d'impulsion qui renforcent les engagements pris depuis 2020. Il s'inscrit dans un contexte où l'ensemble des parties prenantes doivent se mobiliser pour le climat.**

En inscrivant le climat et la durabilité au cœur de son Programme de législature, le Conseil d'État affirme sa détermination à agir face au défi climatique. En juin 2023, il a intégré à sa planification financière des mesures emblématiques qui viennent s'ajouter à celles déjà entreprises dans le cadre des politiques publiques cantonales. À l'approche de son bilan de mi-législature, il réaffirme cet engagement en actualisant le Plan climat vaudois (PCV). Il ouvre ainsi une nouvelle phase d'actions, en maintenant la logique évolutive visant à franchir les paliers qui permettront l'atteinte des objectifs.

Depuis 2020, le Plan climat structure l'action climatique cantonale autour de la réduction, de l'adaptation et de la documentation, notamment à travers deux paquets d'investissements supplémentaires de 173 et 209 millions. Ces axes sont approfondis dans le PCV 2<sup>e</sup> génération, qui a fait l'objet d'une consultation auprès d'un groupe d'accompagnement composé d'organisations économiques et de la société civile.

Le Conseil d'État est convaincu que la réponse au défi climatique doit être collective. Elle exige la mobilisation de toute la société et un renforcement des actions à tous les niveaux, fédéral, cantonal et communal. Avec le Plan climat 2<sup>e</sup> génération, le Conseil d'État s'engage à contribuer activement, en cherchant un équilibre entre incitations et contraintes et en prenant en compte les différents intérêts et acteurs en présence.

## Réduction et adaptation, deux faces indissociables

En matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), les données récentes confirment la nécessité d'agir afin d'infléchir les trajectoires d'émissions. Le PCV 2<sup>e</sup> génération pose des bases solides pour viser la neutralité carbone en 2050. Conformément à la Constitution cantonale, dans laquelle le souverain a décidé en 2023 d'inscrire la protection du climat et de la biodiversité, il précise les objectifs intermédiaires de réduction pour 2030 (50% de réduction des émissions de GES territoriales par rapport à 1990) et 2040 (70% de réduction).

La nouvelle version du PCV détaille les trajectoires indicatives dans les principaux domaines d'émissions territoriales (bâtiments, transports, industrie, agriculture), en cohérence avec le cadre fédéral. Ces orientations permettent aux acteurs de s'organiser durablement avec le soutien des pouvoirs publics.

En parallèle à cette action sur les causes des changements climatiques, il apparaît plus que jamais nécessaire d'anticiper et de répondre à ses impacts. Le PCV 2<sup>e</sup> génération renforce ainsi la protection de la population, des infrastructures et des milieux et ressources naturels. Il fixe trois objectifs transversaux pour cela : limiter l'exposition ; réduire la vulnérabilité ; augmenter la résilience.

## Un catalogue de mesures étoffé pour 2025-2027

Le PCV 2<sup>e</sup> génération propose plus de 80 mesures qui contribuent à ces objectifs. Aux mesures emblématiques et aux révisions légales annoncées en juin 2023 s'ajoutent des mesures qui couvrent l'ensemble des domaines pertinents : exemplarité de l'Etat ; accompagnement ; énergie, mobilité, industrie, agriculture, aménagement du territoire, dangers naturels, numérique, santé et milieux et ressources naturels.

Certaines mesures, comme la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), sont en cours d'adoption par le Grand Conseil. D'autres, prêtes à être mises en œuvre, incluent l'autonomie électrique des bâtiments de l'administration cantonale vaudoise ou le renforcement de l'accompagnement des communes.

A cela, il faut ajouter l'ensemble des politiques publiques déjà menées et répondant aux objectifs climatiques. Dans le même esprit qu'en 2020, le catalogue de mesures vient donc compléter et renforcer les moyens déjà engagés. A titre de rappel, l'action gouvernementale entreprise dans ce domaine entre 2020 et 2023 s'est traduite par un engagement financier proche du milliard de francs, alors que les engagements planifiés pour la législature en cours (2022-2027) s'élèvent à 1,8 milliard de francs.

## Gouvernance et suivi dynamiques et transparents

L'axe documentation repose sur un suivi combinant bilan carbone (en cours d'actualisation), indicateurs annuels et modélisation prospective des trajectoires de réduction. Basé sur les connaissances scientifiques les plus récentes, il ambitionne de positionner le Canton comme un acteur de référence.

La politique climatique du Gouvernement, qui se déploie en adéquation avec les moyens dont dispose l'Etat, s'appuie sur une gouvernance transversale pilotée par l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Une délégation dédiée du Conseil d'Etat définit les grandes orientations.

Le Conseil d'Etat répond aussi à cette occasion au postulat Marion et aux interpellations Lopez, Venizelos, Marendaz et Humbert, tous liés à cette thématique.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 29 janvier 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DITS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, [021 316 45 14](tel:0213164514)

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 01](tel:0213162001)

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 40 27](tel:0213164027)

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, [021 316 61 82](tel:0213166182)

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**